



Délibération  
N° 2021-008

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

\*\*\*\*\*

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE  
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

**OBJET** : Annule et remplace la Délibération précédente entachée d'une erreur matérielle :  
ACQUISITION DE L'ANCIEN LOCAL DE LA RÔTISSERIE SITUÉ SUR LA PARCELLE AC 424

Date de la convocation : 04/02/2021

## SEANCE DU 9 FEVRIER 2021

L'an DEUX MILLE VINGT et UN et le neuf février à dix sept heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

**Présents** : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, M. SCANIGLIA Didier, Mme MANDRICHI Marie-Paule, Mme LORENZI Thérèse, Mme FILIPPI Augusta, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, M. REVELLI Hervé, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. PATRONE Etienne, Mme NATALI Emmanuelle, M. SIGURANI Olivier, M. GRAZIANI Jean-Charles, Mme MINICUCCI Audrey.

**Absents** : M. ROSSI Alain,

M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à Mme PADOVANI Marie-Hélène,

M. COVILLI Pierre-Antoine a donné pouvoir à M. LEONARDI Bernard,

M. CORMAT René-Pierre a donné pouvoir à M. SCANIGLIA Didier.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 23	Présents : 19	Absents : 1	Représentés : 3
--------------------------------------------------------------	------------------	---------------	-------------	-----------------

**Mme NATALI Emmanuelle a été nommée secrétaire.**

Madame le Maire propose à l'Assemblée Communale, dans le cadre de la politique d'acquisition foncière menée par la Commune, d'acquérir un ancien local commercial situé sur la parcelle AC 424, en face du PMU à côté de l'arrêt de bus. Il s'agit de l'ancien local de la rôtisserie d'une superficie de 20 m<sup>2</sup>.

Cette acquisition permettra à la Commune de maîtriser le type d'occupation. Il est envisagé d'y implanter un nouveau commerce.

Des discussions ont été engagées avec le propriétaire. Le prix est fixé à 30 000,00 €.

Pour assurer le financement de l'opération, il est proposé à l'Assemblée Communale de solliciter une aide auprès de la Collectivité de Corse et de l'Agence de Développement Economique de la Corse à hauteur de 60 % et de 20% auprès de l'Etat (DETR 2021).



**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

<b>Pour : 22</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions : 0</b>
------------------	-------------------	------------------------

- Approuve le projet d'acquisition d'un ancien local commercial (rôtisserie) pour un montant total de 30 000,00 €
- Autorise le Maire à solliciter une aide de 80 % auprès de la Collectivité de Corse - ADEC et de l'Etat (DETR 2021)
- Autorise le Maire à signer les demandes de subventions correspondantes,
- Fixe ainsi le plan de financement :

Opération : Acquisition de l'ancien local de la rôtisserie situé sur la parcelle AC 424	Montant HT	taux
part Collectivité de Corse - ADEC	18 000,00 €	60%
part État - DETR 2021 (Dotation d'équipement des Territoires Ruraux)	6 000,00 €	20%
part Commune - Autofinancement	6 000,00 €	20%
total	30 000,00 €	100%

- Précise que le plan de financement est susceptible d'être modifié si besoin par le Maire,
- Autorise le Maire à signer tous les documents concernant cette acquisition, et à désigner un notaire
- Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2021. Opération 1401.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Madame Marie-Hélène PADOVANI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20210209-0332021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2021